

Note BIO COM (75) 355 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le Porte-Parole a commenté les points suivants :

1. - Résultats de la réunion de la Commission du 26 novembre :

a) Préparation du Conseil européen

La délégation de la Commission participant aux travaux du Conseil européen est composée du président Ortoli et du vice-président Haferkamp (Porte-Parole : MM. Olivi, Santarelli, Chevallard). La Commission présentera au Conseil européen trois contributions écrites qui sont de caractère confidentiel. Elles portent sur :

- les affaires budgétaires (réponse de la Commission aux questions soulevées en matière de préparation, gestion et contrôle du budget).
- l'aide aux pays en voie de développement (documents chiffrés sur l'ensemble des actions d'aide communautaire, ainsi que des bénéficiaires).
- la situation économique et sociale, l'accent étant mis sur les problèmes d'inflation et d'emploi, notamment à la lumière des discussions qui viennent d'avoir lieu au cours de la réunion tripartite du 18 novembre.

L'ordre du jour envisagé (il n'y a pas d'ordre du jour officiel) vous a été communiqué dans notre note BIO n° 354 de ce matin.

b) Conseil fiscal du 24 novembre

Le Porte-Parole a communiqué les commentaires faits par le vice-président Simonet sur ce Conseil. M. Simonet a déclaré que les résultats de ce Conseil étaient encourageants pour quatre raisons :

- il s'agissait d'un Conseil spécialement réservé à l'examen de questions fiscales, et cela s'est révélé efficace;
- le Conseil a su trouver un juste équilibre entre la priorité politique à accorder à la mise en place du système commun des ressources propres, et la préoccupation technique de l'harmonisation fiscale;
- le Conseil a examiné quelques points litigieux et politiquement importants à propos de l'assiette uniforme de la TVA. Les points de vue se sont mieux définis, des solutions souples sont en vue pour chaque problème.
- enfin, le Conseil a clairement exprimé sa volonté de poursuivre dans la voie de l'harmonisation fiscale.

c) Renouvellement du protocole financier avec la Turquie

La Commission a approuvé une communication au Conseil sur le renouvellement du protocole financier avec la Turquie. L'accord d'Ankara qui crée une association entre la Turquie et la Communauté comporte des mesures d'aides financières. Il s'agit de crédits accordés à la Turquie, pour la plupart à des taux particulièrement favorables, et gérés par la Banque européenne d'investissements. Le montant de ces crédits fait l'objet de protocoles financiers d'une période de cinq ans. La communication de la Commission vise au troisième protocole financier appelé à prendre le relais en

./.

1976 du protocole actuellement en vigueur. Les crédits ouverts par la Communauté à la Turquie ont contribué, au cours des dernières années, à la réalisation de plusieurs projets de grande importance pour le développement de la Turquie dont l'un des plus spectaculaires est le fameux pont sur le Bosphore.

d) Voyage de M. Gundelach aux Etats-Unis (voir BIO n° 346 du 20/11)

DIS Jambon en boîtes: au cas où vous seriez interrogés, mais uniquement dans ce cas, sur la décision de l'administration américaine d'accorder une dérogation (waiver) à l'égard des importations de jambon en boîtes en provenance de la CEE, vous pouvez répondre que la Commission accueille avec satisfaction cette décision qui correspond au point de vue avancé à plusieurs reprises par la Communauté, depuis l'ouverture par les autorités américaines, d'une enquête à ce sujet, à savoir que les conditions dans lesquelles ces exportations ont lieu justifient une dérogation des droits de contre-valeur. Vous pouvez démentir formellement que cette décision des autorités américaines ait donné lieu à un marchandage avec la Communauté.

2. - Dialogue euro-arabe

Les travaux à Abu Dhabi se sont terminés ce matin, avec l'adoption d'un document composé d'une note de couverture politique et les rapports des sept groupes de travail. (Pour le communiqué de presse, voir les agences).

Dans les milieux de la délégation européenne, en particulier des experts de la Commission, les commentaires suivants sont faits: Le dialogue euro-arabe a progressé à Abu Dhabi d'une manière positive et très satisfaisante. Des pas en avant tangibles ont été accomplis, en précisant exactement certains secteurs et moyens de la coopération euro-arabe (domaines de l'industrie, agriculture et infrastructure de base) et en adoptant les dispositions d'organisation et de procédure nécessaires à la suite du dialogue. Dans les autres secteurs, les positions des deux parties ont été ultérieurement précisées et les travaux seront intensifiés. La convocation de la commission générale du dialogue euro-arabe est souhaitable dans les plus brefs délais, son ordre du jour et sa date devant encore être établis.

3. - Cour de Justice

Le Porte-Parole a attiré l'attention des journalistes sur l'arrêt de la Cour dans l'affaire 39/75 Coenen, arrêt important dans le domaine de la libre prestation des services.

Amitiés

B. OLIVI

